



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 02/12/2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 23 novembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 6 décembre 2005

**Voeu du Conseil Municipal pour demander à l'Etat de mettre en
oeuvre la solidarité nationale suite aux violences urbaines**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE,
Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul
SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève
RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme
Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme
Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX,
Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE,
M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Nathalie BEGUIER.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY

Conseillers :

Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M.
Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle
CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 décembre 2005

Voeu V-20050003

mettre en oeuvre la solidarité nationale suite aux violences urbaines

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

De graves évènements ont touché de nombreuses communes depuis la fin du mois d'octobre. Les violences urbaines se sont soldées par de très importants dommages évalués à plusieurs dizaines de millions d'Euros.

De nombreux élus se sont inquiétés de l'indemnisation que leurs collectivités souhaitaient rapide et équitable. Cette préoccupation a été rappelée au dernier congrès des maires.

Les sociétés d'assurance ont pris leur responsabilité dans ce domaine mais il faut prévenir le risque de l'inflation des cotisations d'assurance, voire le désengagement des assureurs face à des risques incontrôlables.

La solidarité nationale doit s'imposer dans ce domaine pour éviter ces dérives. L'application de la loi du 7 janvier 1983 peut répondre à cette situation d'exception. Cette loi prévoit les dispositions par lesquelles l'Etat peut être amené à reconnaître sa responsabilité dans les dégâts et dommages résultant de crimes et délits commis par violence par des attroupements et rassemblements armés ou non armés, elle correspond donc à la situation vécue par de nombreux maires ces dernières semaines.

Le Conseil municipal de Niort en appelle à la solidarité nationale et en conséquence demande au gouvernement de la République d'assumer ses responsabilités.

Il souhaite que le règlement de tous ces sinistres ne fragilise pas les collectivités territoriales et respecte le principe de mutualisation de risques territoriaux.

Il demande la mise en place, de modalités d'exception comme dans le cas de grandes catastrophes naturelles, sous la forme d'un fonds de garantie alimenté par l'Etat, les assureurs et les collectivités par l'intermédiaire de leurs cotisations.

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)